

ANNEXE 1

NIGHT SPHOPS DEMANDE D'EXPLOITATION

Attention – Rappel : en application de l'article 4 du règlement communal sur les night shops (arrêté par le Conseil communal le 25 février 2010), la demande d'exploitation existante doit être introduite trois mois avant le début de l'activité commerciale.

IDENTIFICATION

Nom du night shop :
Adresse du night shop :
N° de TVA :
Identité de l'exploitant :
Adresse de l'exploitant :
Identité de la personne physique responsable :
Adresse de la personne physique responsable :

Documents devant être joints en annexe à la présente demande	Cases réservées au service communal
Une copie de la carte d'identité et d'une photo de l'exploitant personne physique ou de la personne physique responsable au cas où l'exploitant est une personne morale	
Le cas échéant, une copie des statuts de la société tels que publiés au Moniteur belge	
L'extrait intégral des données de l'entreprise délivrée par la Banque Carrefour des Entreprises reprenant notamment le numéro d'unité de l'établissement	
Une copie de la notification en vue de l'enregistrement auprès de l'A.F.S.C.A. ainsi que l'accusé de réception délivré par ce service	
Une attestation originale de <u>conformité</u> Règlement général des Installations électriques et de gaz délivrée par un organisme agréé par le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie	

Fait à, le
Certifié sincère et véritable

(signature de la personne responsable)

Cadre réservé à l'Administration communale – Ne doit pas être complété par le demandeur.

LA PRESENTE DEMANDE EST INTRODUITE AUPRES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE LE

DATE DU DEBUT DE L'ACTIVITE AU PLUS TÔT LE

Copie de la présente adressée aux services ... - URBANISME – TAXES
le

ANNEXE 2

NIGHT SPHOPS DECLARATION DE REPRISE EN CAS DE CESSIION

Attention – Rappel : en application de l'article 7 du règlement communal sur les night shops (arrêté par le Conseil communal le 25 février 2010), la déclaration de reprise de commerce doit être introduite trois mois avant la reprise effective

IDENTIFICATION DU CEDANT

Nom du night shop :
Adresse du night shop :
N° de TVA :
Identité de l'exploitant :
Adresse de l'exploitant :
Identité de la personne physique responsable :
Adresse de la personne physique responsable :

IDENTIFICATION DU REPRENEUR (le cessionnaire)

Nom du night shop :
Adresse du night shop :
N° de TVA :
Identité de l'exploitant :
Adresse de l'exploitant :
Identité de la personne physique responsable :
Adresse de la personne physique responsable :

Documents devant être joints en annexe à la présente déclaration (relatifs au repreneur/à la nouvelle exploitation)	Cases réservées au service communal
Une copie de la carte d'identité et d'une photo de l'exploitant personne physique ou de la personne physique responsable au cas où l'exploitant est une personne morale	
Le cas échéant, une copie des statuts de la société tels que publiés au Moniteur belge	
L'extrait intégral des données de l'entreprise délivrée par la Banque Carrefour des Entreprises reprenant notamment le numéro d'unité de l'établissement	
Une copie de la notification en vue de l'enregistrement auprès de l'A.F.S.C.A. ainsi que l'accusé de réception délivré par ce service	
Une attestation originale de <u>conformité</u> Règlement général des Installations électriques et de gaz délivrée par un organisme agréé par le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie	

Fait à, le
Certifié sincère et véritable

(signature de la personne responsable)

Cadre réservé à l'Administration communale – Ne doit pas être complété par le déclarant.

LA PRESENTE DEMANDE EST INTRODUITE AUPRES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE LE

DATE DU DEBUT DE L'ACTIVITE AU PLUS TÔT LE

Copie de la présente adressée aux services ... - URBANISME – TAXES
le

ANNEXE 3

NIGHT SPHOPS DECLARATION D'EXPLOITATION EXISTANTE (uniquement pour les night shops existants avant le 13/11/2008)

Attention – Rappel : en application de l'article 9 du règlement communal sur les night shops (arrêté par le Conseil communal le 25 février 2010), la demande d'exploitation existante doit être introduite dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur du règlement précité.

IDENTIFICATION

Nom du night shop :
 Adresse du night shop :
 N° de TVA :
 Identité de l'exploitant :
 Adresse de l'exploitant :
 Identité de la personne physique responsable :
 Adresse de la personne physique responsable :

Documents devant être joints en annexe à la présente demande	Cases réservées au service communal
Une copie de la carte d'identité et d'une photo de l'exploitant personne physique ou de la personne physique responsable au cas où l'exploitant est une personne morale	
Le cas échéant, une copie des statuts de la société tels que publiés au Moniteur belge	
L'extrait intégral des données de l'entreprise délivrée par la Banque Carrefour des Entreprises reprenant notamment le numéro d'unité de l'établissement	
Une copie de la notification en vue de l'enregistrement auprès de l'A.F.S.C.A. ainsi que l'accusé de réception délivré par ce service	
Une attestation originale de <u>conformité</u> Règlement général des Installations électriques et de gaz délivrée par un organisme agréé par le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie	

Fait à, le
 Certifié sincère et véritable

(signature de la personne responsable)

Cadre réservé à l'Administration communale – Ne doit pas être complété par le demandeur.

LA PRESENTE DEMANDE EST INTRODUITE AUPRES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE LE

DATE DU DEBUT DE L'ACTIVITE AU PLUS TÔT LE

Copie de la présente adressée aux services ... - URBANISME – TAXES
 le